Image not found or type unknown

Crédit renouvelable fait sans mon accord

Par **annickcottetstaffler**, le **10/03/2019** à **16:07**

Bonjour,

Mon mari a fait un prêt auprès de la banque Casino sans m'en parler. Il est décédé. J'ai donc découvert ce prêt par un courrier de cette banque me demandant expressément de rembourser. J'ai retrouvé le contrat où je n'apparaîs nulle part. Il n'y a ni mon nom ni de co emprunteur ni ma signature. Il n'avait pas pris d'assurance. Nous avions un contrat de mariage de participation réduite aux acquêts. Dois je rembourser n'ayant jamais donné mon accord ? Je vous remercie de prendre le temps de me donner vos conseils.

Cordialement

PS: je ne sais pas ce qu'il a fait de ce prêt, en tout cas il n'a pas servi à notre vie familiale

Par **Visiteur**, le **10/03/2019** à **18:37**

Bonjour,

Dans ce régime, chaque époux peut gérer exclusivement ses propres biens, sans demander l'autorisation au conjoint de disposer ou d'administrer ses biens. Vous n'âtes pas tenue de rembourser, MAIS

La succession du défunt comporte

les biens acquis par chaque époux avant et pendant le mariage
les biens reçus par chaque époux par donation ou en héritage avant et pendant le mariage ;
ainsi que les dettes contractés par chaque époux.

Donc on va regarder qui hérite ... Qui hérite dans votre cas ?

Par **P.M.**, le **10/03/2019** à **19:26**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un avocat spécialiste ou à la rigueur d'une association de consommateurs...

Par **annickcottetstaffler**, le **11/03/2019** à **09:43**

Bonjour,
Merci pour votre réponse.
C'est moi qui hérite mais la succession est négative, il n'y a que des dettes.
Que faire ?

Par **P.M.**, le **11/03/2019** à **09:53**

Bonjour,

Je vous conseillerais de refuser la succession...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés